

## Le rôle du CCR Sud

Créé par une décision du Conseil européen, il est l'un des piliers de la réforme de la Politique Commune de la Pêche en 2002 et devrait être renforcé lors de la prochaine réforme en 2012 (Livre Vert, COM 2009/163).

### Missions

- Encourager l'implication du secteur des pêches et des autres parties intéressées (associations de consommateurs, de défense de l'environnement, femmes de la pêche, pêche récréative)
- Atteindre les objectifs de pêche durable

### Fonctionnement

- Organiser la concertation et rechercher le consensus
- Réunir toutes les parties intéressées par un même territoire (Golfe de Gascogne, littoral ibérique, régions ultrapériphériques), par les mêmes ressources (espèces pélagiques, thonidés, espèces d'eaux profondes) ou encore par une thématique transversale (pêches traditionnelles)

### Objectifs du CCR Sud

- Conseiller la Commission Européenne et les Etats Membres
- Être force de proposition
- Faciliter la concertation interrégionale et résoudre les conflits d'intérêts entre les acteurs

### Contacts projet

#### → Montage du projet :

Aline Delamare, AGLIA, coordination transnationale  
 Quai aux vivres / 47 314 Rochefort Cedex / France  
 Mail / Delamare.aglia@orange.fr / Tél./ +33 6 98 82 13 02

#### → CCR Sud :

Benoît Guerin, secrétaire général  
 6 rue Alphonse Rio / 56 100 Lorient / France  
 Mail / bguerin@ccr-s.eu / Tél./ +33 6 32 02 68 16



**PRIORITE 2 / OBJECTIF 2**  
 Protection et gestion durable  
 des ressources des espaces marins

**Une approche régionale pour partager la connaissance,  
 se doter d'une langue commune et redessiner un avenir commun  
 pour les pêcheries de l'Atlantique Sud.**

Durée : 2010 - 2012  
 Budget : 2 500 000 €  
 FEDER demandé : 1 250 000 €



## Un partenariat mixte et équilibré

- Représentation des professionnels de la pêche et des ONG, membres du CCR Sud, à l'initiative du projet
- Instituts scientifiques : IFREMER, IPIMAR, IEO, AZTI, DOP
- Administrations Régionales
- CCR Nord Ouest, couvrant la partie nord de l'arc atlantique

3 pays :  
Espagne, France, Portugal

1 zone de travail :  
Zone de compétence du CCR Sud



## objectifs

Développer une compréhension commune de la gestion des pêches sur la zone du CCR Sud et proposer des plans de gestion à long terme pour quelques pêcheries pilotes en vue de leur adoption réglementaire par l'Union Européenne. Être force proposition et de changement lors de la réforme de la Politique Commune de la Pêche.

## pourquoi

Le CCR Sud a pu initier, au travers d'un travail sur deux stocks particuliers [anchois et merlu sud], une dynamique de travail concertée entre les décideurs [Commission Européenne et administrations nationales des Etats Membres], les scientifiques, et ses membres [secteur de la pêche et autres parties prenantes].

## Un Atlas des pêcheries pour partager la connaissance

Professionnels, ONG et scientifiques travailleront à une organisation commune des données pour construire une cartographie interactive et évolutive, disponible via le net.

- Système d'Information Halieutique spatialisé : développement technologique assurée par les instituts scientifiques sur la base des données de pêche collectées par les Etats Membres
- Recueil des savoirs et pratiques à l'échelle de quelques territoires auprès des professionnels [textes, photos, vidéos] accessibles via le site internet pour une appropriation collective

## Des Unités de gestion pour se doter d'une langue commune

Elles seront définies par les partenaires, cartographiées et intégrées à l'atlas.

- Ateliers internationaux
- Réunions portuaires

## Des Plans de gestion à long terme pour dessiner un avenir commun

Pour chaque unité de gestion, un comité de pilotage composé de scientifiques, de professionnels, d'ONG et de représentants des administrations rédigera une proposition de gestion fixant des objectifs à 5 - 10 ans.

- Équipe scientifique pluridisciplinaire [biologie, économie] pour la création d'indicateurs ou tableaux de bord
- Contribution des professionnels pour proposer des règles et mesures de gestion [calendrier d'activité, engins autorisés, plan d'exploitation des ressources disponibles, ...]

